



**PARTENAIRE SANTE
DE
La Chambre des
propriétaires 33 / 24**

Mutuelle 403 – 7 Rue Georges Bonnac – 33000 BORDEAUX

Tél. : 05.57.89.40.05

bordeaux@mutuelle403.fr

Horaires : du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et l'après-midi sur rendez-vous

Chambre des propriétaires BORDEAUX

COTISATIONS MENSUELLES AU 1^{ER} JANVIER 2023 (TSA rénovée 13,27 % incluse)

Ces cotisations seront applicables au 1^{er} Janvier 2023 sous réserve de maintien de la couverture garantie par les régimes obligatoires d'Assurance Maladie et du maintien des obligations fiscales et sociales applicables à la mutuelle.

	P1042	A1254R	A1593R
- de 18 ans	31,29 €	37,53 €	45,41 €
De 18 ans à 25 ans	43,51 €	52,23 €	63,19 €
De 26 ans à 65 ans	56,44 €	67,74 €	81,96 €
+ de 65 ans	84,32 €	101,18 €	122,42 €

Gratuité à partir du 3^{ème} enfant

REGLE DE CHANGEMENT DE GARANTIE

L'Adhérent au moment de son adhésion choisit une garantie. Elle s'applique obligatoirement à tous les ayants droit.

Le changement de garantie pourra se faire au 1^{er} janvier de chaque année. Lorsque le changement est pour une garantie supérieure, des délais de stage seront appliqués.

Les stages sont fixés à 3 mois pour les prestations chirurgie, prestations maladie, hospitalisation, chambre particulière et 6 mois pour les prothèses dentaires et les prestations optiques.

Le retour à la garantie précédente ne peut se faire qu'après 2 ans d'adhésion dans une garantie.

Il ne peut être abrogé à cette disposition que si l'adhérent établit que des circonstances particulières notamment économiques (baisse des revenus, chômage partiel ou total, etc.) lui imposent de procéder à cette modification.